Congrégation des Sœurs Missionnaires de l'Évangile

(Dernière mise à jour le : 14/12/2020)

Historique

La congrégation des Soeurs Missionnaires de l'Evangile est le fruit de l'union de quatre congrégations : Bon Sauveur de Caen, Sainte-Famille de Grillaud de Nantes, Charité Sainte-Marie d'Angers et Saint-Charles d'Angers. Après la reconnaissance de Rome par décret du 22 juillet 2014, la congrégation a tenu son chapitre de fondation en septembre 2014. La reconnaissance légale en France est obtenue par décret ministériel du 12 avril 2017.
La congrégation est un institut apostolique de droit pontifical se rattachant à la spiritualité de l'Ecole Française.
Lieux d'implantation : Centrafrique, Espagne, France, Guinée, Irlande, Italie, Madagascar, Pays de Galles, Sénégal.

Responsable des archives

Madame Tiphaine Douillard

Adresse du service d'archives

Maison généralice : 4, avenue de Glattbach B.P. 60 - 14760 Bretteville-sur-Odon
Service Archives : 9 rue de la Meignanne 49100 Angers

Téléphone / Fax

02 41 48 48 94

Adresse mail

archives@cgr-sme.org

Site internet

Site Internet de la congrégation : https://soeursmissionnairesdelevangile.wordpress.com/

Conditions de consultation et de communication

Consultation sur rendez-vous. Recherches généalogiques possibles par correspondance. Les fonds d'archives sont conservés dans les anciennes Maison-mère des congrégations fondatrices.

Métrage linéaire et dates extrêmes de l'ensemble des fonds conservés

Volume : environ 400 ml.
Dates extrêmes : 2014-en cours

Instruments de recherche

Inventaires informatisés.

Les fonds

Fonds Principal

Fonds principal : La collecte des archives des Sœurs Missionnaires de l'Évangile débute, 6 ans après la fondation.

Autres fonds

Fonds de la Congrégation Saint-Charles d'Angers : La Congrégation de Saint-Charles d'Angers a pour origine la Maison et Ecole de Charité de la Paroisse Saint-Maurille d'Angers, aussi nommée Petite Pension. La date du 24 juin 1714 est retenue comme date de fondation de cette association de charité. Anne Jallot en est la fondatrice. Dans son testament elle précise que le fondement de son œuvre est de soulager, instruire et former. Mlle Jallot et ses compagnes ne forment qu'une pieuse Association. Le 20 décembre 1723, Mgr Poncet, évêque d'Angers, approuva le règlement qu'Anne Jallot avait fait accepter par ses compagnes.
L'Association est reconnue comme congrégation religieuse hospitalière et enseignante par décret impérial du 15 novembre 1810. L'Association devient congrégation religieuse en 1843 selon le souhait de Mgr Angebault, évêque d'Angers. Elle œuvre auprès des malades, tient des hospices et des écoles.
En 2014, la congrégation Saint-Charles d'Angers s'unie à 3 autres pour fonder les Sœurs Missionnaires de l'Evangile.
Lieux d'implantation dans l'histoire : France, Belgique, Sénégal, Guinée, Equateur, Nicaragua.

Volume et dates extrêmes : environ 150 ml. (1714-2017).
Archives : Archives générales, archives de région, délégation et communautés. Archives de l'économat.
Instruments de recherche : Répertoire numérique détaillé (PDF) et récolement.

Fonds de la Maison de Charité de la Providence de Baugé : Fondée à Baugé par monseigneur Henri Arnaud évêque d'Angers le 1er août 1685 approuvée par arrêt du Parlement de Paris, par acte du 20 août 1777, autorisée par un décret impérial en date du 27 février 1811 pour tenir l'école de filles de Baugé, instruire gratuitement les enfants pauvres, visiter et soigner les malades à domicile et leur administrer les secours du Bureau de bienfaisance. Un acte notarié du 29 novembre 1714 peut être considéré comme l'acte de fondation de la Providence par Marie Taillecourt.
La congrégation Saint-Charles d'Angers agrège les Sœurs de Baugé en 1849. L'affiliation est autorisée par un décret impérial du 1er août 1864.

Métrage linéaire et dates extrêmes : 0, 25 ml (1598-1864).
Archives : livre du personnel, comptes de la pharmacie, règlement, actes de propriété, documents sur l'affiliation à la congrégation Saint-Charles en 1849 et la reconnaissance légale.
Instruments de recherche : Répertoire numérique détaillé (PDF).

Fonds des Sœurs Hospitalières de Montilliers : Fondées en 1804 par Françoise Huvelin à Montilliers. Elle est qualifiée de bienfaitrice et fondatrice. Le 7 novembre 1823 le vicaire général du diocèse d'Angers les dote de statuts et d'un règlement.
Les Sœurs hospitalières de Montilliers sont agrégées à la Congrégation Saint-Charles d'Angers en 1846.

Métrage linéaire et dates extrêmes : 0,10 ml. (1739-1846).
Archives : livre du personnel, procès-verbaux d'élection des supérieures, règlement, actes de propriété, documents sur l'affiliation à la congrégation Saint-Charles en 1846.
Instruments de recherche : Répertoire numérique détaillé (PDF).

Fonds d'archives de la Congrégation de Notre-Dame des Douleurs et de Sainte-Marthe : La congrégation de Notre-Dame des Sept-Douleurs de Sainte-Marthe est fondée par Louis Glavier (Mère Marie-des-Sept-Douleurs). Elle commence son action vers 1857 à Amiens, par l'accueil de pensionnaires. En

1878 sont approuvés par Mgr Bataille à titre d'essai le projet de règle des Sœurs Hospitalières. Elles sont encouragées par le père Gugholtz. En 1881, Mgr Guillet approuve définitivement la Règle et l'Institution des Sœurs Hospitalières de Notre-Dame des Sept-Douleurs de Sainte-Marthe. Ses œuvres sont l'accueil de dames pensionnaires, de prêtres infirmes ou en retraite ainsi que les pauvres abandonnés des campagnes. La congrégation fusionne en 1973 avec les Sœurs de la Charité-Sainte-Marie.

Métrage linéaire et dates extrêmes : 1 ml. (1863-1973).
Archives : Constitutions, chapitres, vœux, actes de propriété, documents sur les supérieures et sur la fusion avec la congrégation de la Charité de Sainte-Marie.
Instruments de recherche : inventaires (PDF).

Fonds de la Congrégation des Sœurs de la Charité de Sainte-Marie : Les origines des Sœurs de la Charité Sainte-Marie se trouvent au 17ème siècle au sein de l'hôpital accueillant les pauvres à Angers, dit des Renfermés. En 1679 Mgr Arnauld écrit le premier règlement connu de l'Hôpital Général. Il règle la vie des sœurs déjà présentes dans l'hôpital, portant le nom de Gouvernantes des Pauvres.
Les statuts des hospitalières attachées à l'hospice général des Renfermés d'Angers sont approuvés par décret impérial du 15 novembre 1810. En 1818, l'évêque d'Angers donne à la congrégation le nom de Filles de la Charité de Sainte-Marie, plus approprié suite à l'ouverture de nouvelles communautés, devenant ensuite Sœurs de la Charité de Sainte-Marie. Elles œuvrent auprès des malades, des sourds-muets et tiennent des écoles.
En 1973, la congrégation des Sœurs de Notre-Dame des Sept-Douleurs et de Sainte-Marthe fusionne avec les Sœurs de la Charité de Sainte-Marie.
En 2014, la congrégation des Sœurs de la Charité de Sainte-Marie s'unie à 3 autres pour fonder les Sœurs Missionnaires de l'Evangile.
Lieux d'implantation dans l'histoire : France, Belgique, Centrafrique, Uruguay.

Volume et dates extrêmes : environ 100 ml. (1679-2017).
Archives : Archives générales, archives de délégation et communautés. Archives de l'économat.
Autres fonds : fonds Charlotte Blouin, quelques souvenirs en relation avec l'école de Sourds-Muets poursuivie par la congrégation de la Charité Sainte-Marie.
Instruments de recherche : Inventaire (PDF) et récolement.

Fonds de la Congrégation du Bon Sauveur de Caen : L'institut du Bon Sauveur de Caen est fondé en 1732 par Anne Leroy à Caen. Il s'appuie sur celui des Sœurs du Bon Sauveur de Saint-Lô. Les deux instituts se développent et restent indépendants jusqu'en 1961, date de la fusion de Saint-Lô avec Caen. En 1731 les premières sœurs s'installent dans un des quartiers les plus pauvres de Caen, elles visitent les pauvres à domicile, soignent les malades et ouvrent une petite école pour les enfants pauvres. Quelques années plus tard, elles commencent à accueillir des femmes atteintes de maladie mentale.
Le 17 mars 1751, la congrégation reçoit sa reconnaissance légale de l'Etat, Louis XIV l'avait reconnue dès 1734.
Sous l'impulsion de leur aumônier, la bienheureux père Pierre François Jamet, les sœurs se regroupent après la Révolution. Leur mission s'étend notamment aux sourds-muets. En 1832, les sœurs décident de devenir une congrégation à supérieure générale et une maison-mère.
En 1913, l'institut devient de droit pontifical.
En 2014, la congrégation des Filles du Bon Sauveur de Caen s'unie à 3 autres pour fonder les Sœurs Missionnaires de l'Evangile.
Lieux d'implantation dans l'histoire : France, Irlande, Pays de Galles, Espagne, Italie, Madagascar.

Volume et dates extrêmes : environ 100 ml. (1712-2017).
Archives : Archives générales, archives des régions, délégations et communautés. Archives de l'économat.
Instruments de recherche : Répertoire numérique détaillé (PDF)/récolement.

Fonds de la Congrégation du Bon Sauveur de Saint-Lô : L'institut du Bon Sauveur de Saint-Lô est fondé en 1712 par Elisabeth de Surville.
Elle s'occupe, à la demande du père Hérambourg, des femmes délaissées, infirmes et mendiantes en leur apportant de la nourriture, leur prodiguant des soins ou leur procurant un hébergement.
Ses missions sont l'instruction des enfants pauvres et le soin des malades.

En 1961, la congrégation des Filles du Bon Saveur de Saint-Lô fusionne avec la congrégation des Filles du Bon Sauveur de Caen.

Archives : Archives inclues dans le fonds du Bon Sauveur de Caen.

Fonds de la Congrégation de la Sainte-Famille de Grillaud : Le père Jean-Marie Laurent fonde la congrégation de la Sainte-Famille de Grillaud en 1856 à Nantes. Pour venir en aide aux plus pauvres, il créé les réunions de la Sainte Famille où il catéchise les pauvres et leur distribue des bons de pain et des sabots. Il secourt aussi les pauvres malades. Des jeunes filles employées de maison, dont Virginie Liénard, première supérieure, souhaitent l'aider et se consacrer au Seigneur. L'œuvre des sœurs gardes malades est rapidement approuvée par Monseigneur Jaquemet évêque de Nantes. Le 3 juillet 1874, Monseigneur Fournier approuve officiellement la congrégation. Le 15 août 1895, Monseigneur Laroche consacre les règles et constitutions des Sœurs garde-malades des pauvres et des orphelins. Elles œuvrent auprès des malades, des orphelins et des vieillards.
Le décret reconnaissant l'existence légale de la congrégation date du 7 février 1973.
En 2014, la congrégation de la Sainte-Famille de Grillaud s'unie à 3 autres pour fonder les Sœurs Missionnaires de l'Evangile.
Lieux d'implantation dans l'histoire : France, Bénin, Guinée.

Métrage linéaire et dates extrêmes : environ 30 ml. (1741-2017).
Archives : Archives générales, archives des communautés. Archives de l'économat.
Instruments de recherche : Répertoire numérique détaillé (PDF)/récolement.

Fonds de la Congrégation des Sœurs de Saint-Joseph de Jarzé : Les Sœurs de Saint-Joseph de Jarzé sont fondées par Caroline Ledeux en 1837.
Elles tiennent une école, accueillent des pensionnaires et soignent les malades.
Les Sœurs de Saint-Joseph de Jarzé s'agrègent aux Sœurs de la Charité de Sainte-Marie en 1860.

Volume et dates extrêmes : 0, 05 ml (1835-1862).
Archives : Statuts, coutumier, vœux, actes de propriété, correspondances, documents sur l'agrégation à la congrégation de la Charité de Sainte-Marie.
Instruments de recherche : inventaires (PDF).

Fonds de la Congrégation des Sœurs de Saint-Calais : Le monastère des Ursulines de la Sainte-Enfance de Jésus à Saint-Calais, dans le diocèse du Mans, est fondé en 1836 par Bathilde Lorin.
L'Association des Ursulines de la Sainte-Enfance est autorisée par décret impérial du 24 octobre 1853.
Les sœurs œuvrent pour l'éducation des jeunes filles et en particulier des orphelines pauvres.
Les Sœurs de la Sainte-Enfance de Saint-Calais demandent l'agrégation aux Sœurs de la Charité de Sainte-Marie en 1862, autorisée en 1865.

Métrage linéaire et dates extrêmes : 0,02 ml (1836-1865).
Archives : Statuts, autorisations officielles, accords d'indulgences, documents sur l'agrégation à la Charité de Sainte-Marie.
Instruments de recherche : inventaires (PDF).